

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE DE BESANÇON

Mme Anne VIGNOT - Maire

2, rue Megevand

25034 BESANCON

Tél : 03 81 61 50 50

SIRET 21250056500016



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet **fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires de la Ville de Besançon**

Référence 2025-FCS-00-0125

Type de marché Services

Mode Procédure ouverte

Code NUTS FRC21

Lieu principal de prestation 5 restaurants scolaires à Besançon. De nouveaux lieux d'exécution pourront venir compléter cette liste en cours de marché.
25000 Besançon

Durée à compter du 05/01/26
Jusqu'au 31/07/29

Description

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires.

Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction.

La présente consultation concerne : La fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires de la Ville de Besançon. Historiquement, le service de restauration scolaire de la Ville de Besançon a toujours fonctionné en régie directe, les repas étant confectionnés dans ses propres cuisines centrales, aujourd'hui réduites à une seule, la cuisine municipale « Les Petits Plats » et livrés dans toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune de Besançon. La capacité de production de cette cuisine étant limitée, et d'ores et déjà atteinte depuis la rentrée scolaire 2020/2021. Elle ne peut pas absorber l'afflux prévisible de nouveaux rationnaires en augmentation constante. C'est pourquoi il y a lieu de recourir à un prestataire extérieur pour la fabrication et la livraison de ces repas supplémentaires.

Code CPV principal **55321000** - Services de préparation de repas

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme Division en lots : Non
Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue Valeur estimée hors TVA : 2 500 000,00 €

Options Non

Reconductions	Oui Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. Aucune clause de garantie financière prévue. Aucune avance prévue. Les prix sont révisables. Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur. La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au cahier des charges.
Conditions de participation	Autres exigences économiques ou financières : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail Chiffre d'affaires annuel général : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat Certificat d'agrément sanitaire et plan de maîtrise sanitaire de la cuisine centrale produisant les repas. Marché réservé : Non Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Non
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 55 % : Valeur technique 30 % : Prix des prestations 15 % : Performances en matière de protection de l'environnement
Offres	Remise des offres le 01/09/25 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 4 mois , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 01/09/25 à 14h00

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Une visite sur site est préconisée. Les modalités d'organisation de la visite sont disponibles dans le règlement de la consultation.

Marché périodique :

Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne) qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le à la publication